

REGLEMENT COUPE SWISS WALKING

Organisation :

Swiss Walking fait disputer annuellement la Coupe Swiss Walking.

La Coupe est ouverte automatiquement à tous les athlètes Femmes et Hommes qui sont en possession d'une **Membercard** de Swiss Athletics.

La Coupe doit se disputer sur au moins cinq épreuves.

La Coupe se dispute exclusivement sur les épreuves suivantes :

Championnats de Suisse (CS) :

Hommes : (50 km – 35 km)* – 20 km – 10'000 m – Côte
Femmes : 20 km – 10 km – 5'000 m – CSI 5'000 m – Côte

* CS en suspens actuellement

Autres épreuves :

Des épreuves inscrites au calendrier de Swiss Walking; une par région linguistique si possible. Ces épreuves sont définies par la Commission des Compétitions (CT) avant le début de la saison.

Calcul pour le classement :

Les meilleur(e)s marcheurs et marcheuses suisses de chaque épreuve seront classés avec les points suivants :

21 points au 1^{er}, 19 points au 2^{ème}, 18 points au 3^{ème} puis 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point au 20^{ème}.

Les quatre meilleur(e)s marcheurs et marcheuses du classement final recevront un prix remis lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'année suivante.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, le Comité Exécutif (CE) de Swiss Walking décide sans possibilité de faire appel.

Règlement mis à jour suite à l'AGO du 1^{er} février 2020 à Vallorbe.

Mis à jour en avril 2020.